



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Secrétariat Général de la FSF a reçu le jeudi 6 août 2021 une correspondance en date du 3 août 2021 de Messieurs Cheikh Oumar SY, Babacar GAYE et Mbaye SYLLA sans autre précision sur leurs identités, qualités et contacts personnels au nom d'une structure dénommée **Comité de Défense du Football Sénégalais (CODEFS)** également sans autre précision de récépissé de déclaration, adresse et autres contacts téléphoniques.

Le même jour, la FIFA et la CAF ont informé la FSF avoir reçu au niveau de leurs secrétariats généraux respectifs la même correspondance avec comme objet la dénonciation de faits "d'ingérence du Gouvernement du Sénégal dans le renouvellement des instances de la Fédération Sénégalaise de Football " et demandant aux instances internationales de Football de faire injonction à l'Etat du Sénégal et au CNOSS de cesser leurs ingérences et également le report pur et simple des élections prévues le 7 août 2021.

La FSF informe qu'elle a reçu ce jour 6 août 2021 de l'instance faïtière mondiale, la FIFA, une lettre par laquelle elle a réagi à cette interpellation en ces termes :



PAR COURRIEL
Fédération Sénégalaise de Football (FSF)
M. Victor Ciss
Secrétaire Général
victorciss@hotmail.com

Zurich, le 6 août 2021
kje/rta/ssa

Correspondance du 3 août 2021

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous vous transmettons ci-joint une lettre datée du 3 août 2021 reçue d'un prétendu comité de défense du football au Sénégal, relativement aux élections de la FSF qui se tiendront le 7 août prochain.

À cet égard, nous prenons note de l'accord signé le 22 juillet dernier notamment par les candidats ainsi que les autorités sportives nationales – incluant le Ministère du sport et le Comité national olympique – en vue d'un consensus autour d'un candidat présidentiel pour porter la fusion des programmes de chacun. Nous vous félicitons de l'approche entreprise dans la mesure où elle démontre la recherche d'unité pour l'intérêt du football sénégalais. Ceci étant, nous sommes d'avis qu'il n'empêche nullement les candidats encore en lice de se présenter aux élections. Il semble d'ailleurs que les élections auront finalement lieu avec la participation de deux candidats.

Nous sommes confiants que les élections de la FSF se tiendront dans le respect de l'autonomie de la fédération, eu égard aux principes et exigences prévues dans les Statuts de la FIFA (cf. art.

14 al. 1 let. i) et al. 2-3, en conjonction avec art. 19 ; édition 2021) et applicables à toutes nos associations membres, y incluse la FSF.

Nous vous remercions par avance de procéder à la transmission du présent courrier à qui de droit et vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations les plus sincères.

FIFA



Kenny Jean-Marie
Directeur de la division Associations membres
P.J : mentionnée
Copie : CAF

La FSF tenait à porter à l'attention des acteurs du football sénégalais et de l'opinion nationale et internationale la teneur de la réponse de la FIFA qui clôt le débat sur les accusations à l'encontre du processus électoral en cours et salue et félicite le Sénégal pour l'approche consensuelle qui "démontre la recherche d'unité pour l'intérêt du football sénégalais".

Les personnes dénonciatrices n'ayant pas communiqué leurs adresses ou contacts, le présent communiqué tient lieu de transmission conformément à la recommandation finale de la FIFA de transmettre sa lettre réponse "à qui de droit".

A ce que nul n'en ignore,

Fait à Dakar, le 6 août 2021



Victor Seh CISSE